

■ **Pourquoi faire la grève de 59 minutes, la direction de la PIC se fout de qui ?** ■ **Les trophées de la PIC, mais quels bénéfices pour le personnel ?** ■ **La Cour d'Appel de Rouen donne raison à SUD et condamne une nouvelle fois La Poste !**

Préavis de 24h00, telle est la question :

Lors du conflit du mois de mai 2010, le personnel (ACOs et Fonctionnaires) de la PIC Marseille Provence Alpes des deux sites avait démontré qu'ensemble tout était possible et serait possible.

C'est dans ce sens là que nous allons proposer aux agents si nous devons déposer un préavis de 24h00 et le reconduire toutes les semaines, afin que le personnel qui ne peut pas rentrer dans la grève de 59 minutes puisse, lui aussi, se faire entendre.

ACOs / Fonctionnaires, même combat :

A SUD, nous sommes persuadés qu'individuellement, on ne s'en sortira pas. La solution ne peut être que dans un rapport de force avec l'ensemble du personnel face à cette direction qui renie ses propres engagements qu'elle a actés et qui fait la sourde oreille aux revendications des agents.

Cette même direction l'a très vite compris, en divisant les agents, en promettant une promotion et bien d'autres choses, elle met en place ses organisations et donne à certains et à d'autres NON !



Cour d'appel de Rouen :

L'arrêt de la Cour d'appel de Rouen vient de tomber.

Il confirme le référé du TGI : **L'accord Vaugirard National impose de mettre 4 personnes sur chaque machine de tri petit format (TPF ou MTI-PF).**


La Poste est une nouvelle fois condamnée et doit appliquer le jugement.

La direction de la PIC Marseille Provence Alpes doit dès à présent affecter sur le site d'Arnavant **4 agents sur les MTI-PF du début à la fin de vacation !**

C'est une question d'amélioration des conditions de travail des agents.

SUD soutiendra tout mouvement revendicatif décidé par le personnel.

Ensemble revendiquons:

 Pour l'**emploi**, les **conditions de travail**, la **santé au travail**, les **régimes de travail**, le **respect des engagements**, la **promotion** pour les « **ACOs, Fonctionnaires, reclassés...** ».

 Contre la **provocation** et les **mensonges de la direction**, le **management par le chantage** et le **stress**, la **promotion soumise à l'arbitraire** et à la **côte d'amour...**